



PREFECTURE DE LA REGION RHÔNE-ALPES

**Direction Régionale
de l'Environnement**

RHÔNE-ALPES

BASSIN RHÔNE-MEDITERRANEE

Délégation de bassin

Pôle Planification et Connaissance

Affaire suivie par : Caroline HENRY de VILLENEUVE

tél : 04.37.48.36.25 – fax : 04.37.48. 36.11

caroline.henry-de-villeneuve@rhone-alpes.ecologie.gouv.fr

Réf : CHV145.doc

Comité de suivi de la situation hydrologique du bassin Rhône-Méditerranée
Compte-rendu de la réunion du 14 avril 2006

ORDRE DU JOUR

1. BILAN DE LA SECHERESSE 2005 ET PREPARATION DE L'ETIAGE 2006

- Présentation de la situation régionale (par les DIREN) :
 - du bilan de l'étiage 2005
 - de la situation hydrologique actuelle
 - mesures envisagées au niveau régional et départemental
- Bilan et Perspectives de la situation par secteur d'activité

2. PRESENTATION DU PLAN NATIONAL DE GESTION DE LA RARETE DE LA RESSOURCE EN EAU

3. PROPOSITIONS D' ACTIONS PRIORITAIRES POUR 2006

INTRODUCTION

A l'occasion de cette première réunion, Serge Alexis rappelle les missions du comité de suivi de la situation hydrologique du bassin Rhône-Méditerranée, institué par le préfet coordonnateur de bassin dont il lui a délégué la présidence.

Ce comité est composé, à l'image du comité national sécheresse de représentants des principaux usagers de l'eau concernés (et membres du Comité de bassin), de services régionaux de l'Etat de Rhône-Alpes représentant leur ministère dans le bassin, d'établissements publics de l'Etat ainsi que de personnalités scientifiques. Le comité national s'est réuni le 15 février et continuera à le faire à fréquence bi-mestrielle.

Ses objectifs, tels qu'ils avaient été précisés dans le courrier du Préfet coordonnateur de bassin du 5 juillet 2004, sont multiples :

- suivre l'évolution de la situation hydrologique dans le bassin Rhône-Méditerranée en particulier en période d'étiage,
- analyser les retours d'expérience,
- veiller à la cohérence des mesures prises entre les secteurs géographiques contigus
- proposer d'éventuelles actions.

Un des buts poursuivis en s'appuyant sur l'expérience des périodes d'étiage antérieures est d'améliorer l'anticipation des mesures à prendre en période de sécheresse ainsi que leur coordination.

Si ce comité n'a pas été réuni depuis sa création, la situation hydrologique ne le justifiant pas, il a été régulièrement tenu informé par courrier de l'évolution de la situation en été 2004 et été 2005.

Pour l'année 2006, au vu de la situation au mois de février, le Préfet coordonnateur de bassin a décidé de réunir le comité, . La situation était en effet qualifiée de très préoccupante excepté en Languedoc-Roussillon. A la mi-avril, la situation s'est améliorée, notamment dans la partie nord du bassin.

Dans les faits, c'est une situation contrastée et non stabilisée qui est rencontrée sur ce bassin :

- Il a plu en abondance de septembre à janvier sur le Languedoc-Roussillon, moins en PACA alors que le reste du bassin et de la France souffrait d'un déficit important. Dans le sud, cela a permis une recharge locale des nappes, généré quelques crues et rempli les réservoirs ;
- Inversion de tendance en mars, sur le Nord du bassin, avec une petite recharge des nappes, des crues et un remplissage des retenues ;
- Dans notre bassin, c'est finalement la région Rhône-Alpes qui est la moins bien servie dans ces deux périodes et accuse encore notamment des niveaux de nappes inférieurs aux moyennes.

Par rapport au printemps 2005, la situation est maintenant moins préoccupante mais dans une partie encore importante du bassin, les nappes gardent en mémoire des déficits des années précédentes et on peut craindre que le maintien des débits dans le temps des cours d'eau en sera affecté.

Par ailleurs la ministre de l'écologie et du développement durable a présenté en Conseil des ministres du 26 octobre 2005 un plan de gestion de la rareté de l'eau qui a commencé à être mis en œuvre. Le plan et sa mise en œuvre sera abordé à l'occasion de ce comité.

La réunion de ce jour conserve donc son intérêt et permettra de mieux se préparer à d'éventuelles difficultés cet été.

1. BILAN DE LA SECHERESSE 2005 ET PREPARATION DE L'ETIAGE 2006

1.2 . Présentation de la situation régionale (par les DIREN) : bilan de l'étiage 2005, présentation de la situation hydrologique actuelle, mesures envisagées au niveau régional et départemental.

DIREN Bourgogne (M Murlon)

Les 4 années depuis 2002 ont été difficiles. Des mesures ont été prises depuis juin 2005. Depuis mi-février la situation est plus favorable car le mois de mars a été très arrosé avec une pluviométrie efficace et une remontée des nappes effective mais tardives (plus d'un mois après les périodes habituelles). Un comité sécheresse en Cote d'or s'est tenu en avril pour examiner la formalisation des arrêtés cadres.

Les réflexions et les débats en cours se portent sur les seuils de déclenchement des mesures, sur les mesures elles-même avec une problématique sur les retenues collinaires, sur le remplissage des piscines privées qui est à priori plutôt renvoyé à un examen municipal. Il est signalé que la charte golf n'a pas été notifiée aux préfets et de ce fait se pose une interrogation quant à son statut.

DIREN Franche Comté (M Cadet)

Malgré l'étiage en automne en 2005, il n'y a pas eu de difficulté par rapport aux usages. Début 2006, le déficit est important mais les pluies de mars ont résorbé le déficit dans certains secteurs, avec des rattrapages sur les nappes (basses en automne, phase ascendante en début avril avec des valeurs hautes). Pour la période pré estivale, la situation est plutôt favorable.

Un plan d'alerte a été mis en place en 2004 qui fonctionnait sur les bases d'une alerte départementale ; cette organisation n'est pas apparue comme complètement cohérente. Un découpage par unité hydrographique a été ainsi proposé depuis à l'ensemble des départements. L'objectif est d'assurer une veille hebdomadaire au niveau régional, qui met en alerte l'ensemble du bassin concerné et adapte les mesures à mettre en place selon la nature des usages sur le bassin visé.

Ce fonctionnement a été présenté à chaque préfet et fera l'objet d'un arrêté cadre avec des arrêtés types à adapter en fonction de la situation.

DIREN Rhône-Alpes (M Chastel)

La situation 2005 s'est caractérisée par des valeurs décennales sèches et une recharge des aquifères faibles. La situation s'est prolongée sur l'automne. Plus de 50% des cours d'eau suivis étaient en dessous du 1/10ème du module en 2003, 60% en 2005.

La gestion des étiages a été plus difficile qu'en 2004 car la période de sécheresse a été plus longue. Les départements de l'Ain et de la Drome ont pris des restrictions fortes. Des arrêtés-cadres ont été pris sur l'Ain, la Drome, le Rhône et la Loire. Des mesure de restriction ont été prises sur 6 départements durant l'étiage 2005. par ailleurs, dans les départements de montagne, Les problèmes d'étiage se posent également en hiver et sont liées à des conflits d'usage entre les besoins d'alimentation des canons à neige et ceux de l'AEP.

La situation 2006 est devenu moins critique, l'Est Lyonnais et le Garon restent à des niveaux faibles, la recharge n'est pas encore complète.

Les objectifs 2006 se portent notamment sur la proposition des arrêtés interdépartementaux, une amélioration de la prise en compte les eaux souterraines, un travail particulier sur les étiages hivernaux .

DIREN Languedoc Roussillon (M Eudes)

La DIREN souligne notamment l'importance de la fiabilisation de la chaîne de production des données par les jaugeages en période d'étiage dont les informations sont primordiales pour appuyer les mesures de gestion. Le maintien des des moyens correspondant aux besoins devient ainsi, sur le court terme (2010) un enjeux majeur.

La DIREN souligne l'importance des réflexions inter départementales par bassin versant ainsi que la généralisation des arrêtés cadres avec une logique de bassin.

DIREN Paca (M Perinet)

Les réserves représentent 1,5 Mm3 et représente 50% du besoin. Le nord de la région a connu des pluies efficaces. Les déficits restent forts sur l'ensemble de la région (cumul septembre-mars). La situation sur les nappes est globalement assez faible avec des nappes très basses sur Gap et la Durance. La Crau bénéficie de l'irrigation de la Durance avec des niveaux forts. Sur le littoral, les nappes sont basses sauf Draguignan. La situation pourrait devenir tendue. Les cours d'eau sont dans une situation assez hétérogène avec des points secs sauf dans les préalpes.

Les réserves d'eau stockées sont hautes, les retenues EDF n'ont pas été turbinées pour préserver la capacité estivale pour les approvisionnements de Marseille, Toulon et pour l'irrigation (2 Mm3 sur 3 Mm3).

Quatre arrêtés cadres, élaborés en 2004, sont en cours de révision pour améliorer la coordination inter-départemental. Les arrêtés cadres ne visent pas les eaux provenant de la ressource sécurisée. ?????

Synthèse bassin

Une synthèse de la situation a été réalisée au niveau du bassin et actualisée à la fin juin (donc post réunion), pour être remise au Comité de bassin du 30 juin 2006 (cette note est annexée au compte-rendu).

Par ailleurs, la Délégation de bassin concatène les données provenant de différents producteurs comme Météo-France, la CNR, les DIREN régionales, le CSP... Ces données sont mises à jour et mis à disposition du public sur le site Internet du bassin :

[http:// www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr](http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr) à la rubrique « bulletin de situation hydrologique »

Y sont accessibles les bulletins de situation hydrologique du bassin, les cartes de Météo-France mensuelles et décadaires en période d'étiage, les bulletins mensuels de la CNR, le suivi des arrêtés sécheresse de bassin ainsi que diverses informations relative à la sécheresse au niveau nationale et sur le bassin.

Météo-France (M Marmonier)

L'hiver a été froid, la pluviométrie variable entre le nord et le sud du bassin, Languedoc-Roussillon étant globalement excédentaire. Au 10 avril, le cumul reste inférieure à la normale (90%).

Tous les modèles de prévisions utilisées par Météo-France concordent vers des prévisions météo au printemps 2006 normales en pluviométrie et en température.

BRGM (M Deverly)

La tendance est à l'augmentation du niveau des nappes, légèrement supérieure à 2005, quelques nappes restent cependant dans des situations difficiles.

Questions relatives à ces exposés

Les échanges qui ont suivi ont permis d'apporter un certain nombre de réponses aux questions posées :

Quelle représentation ont l'ensemble des usagers dans les cellules de gestion des crises ?
Les cellules sécheresse sont généralement élargies aux collectivités, aux usagers...

Quelle est la représentativité du suivi des nappes par rapport aux prélèvements ?
Les points de suivi sont à caractère patrimonial et normalement sous influence limitée des prélèvements, mais ce n'est pas le cas partout. De même, les chroniques ont des durées différentes

Quelle connaissance sur les usages et leur répartition ? L'importance d'avoir une analyse des restrictions par secteur est soulignée car des collectivités ont pris des mesures conséquentes pour mieux gérer la ressource.

L'agence travaille aussi sur ces questions et souhaite être associée à ces réflexions.

La connaissance des points de rupture des réseaux AEP est difficile à acquérir et suppose donc une association forte des gestionnaires et des collectivités dans le suivi sécheresse.

La première efficacité du dispositif c'est la communication et la pédagogie et ceci suppose une coordination et une mise en cohérence des dispositifs.

Il convient aussi de retenir que le travail sur la connaissance est important.

1.3. Bilan et perspectives de la situation par secteur d'activités**Agriculture (M Fragnoud)**

La répartition des cultures en France est présentée : le Maïs représente 46%, la Vigne 2%, les Vergers 6%, le Colza monte en charge. Le poids de l'économie et du marché est plus fort que les mesures incitatives.

40% du maïs grain de Rhône-Alpes est irrigué et seulement 16% du maïs fourrage.

Dans le cadre de la réforme de la PAC, les aides à l'irrigation ont été réduites fortement, il est probable que la capacité économique des agriculteurs de construire de nouveaux réseaux a été ainsi restreinte.

On sort d'une phase de développement de l'irrigation, cette tendance semble se stabiliser. Les surfaces irriguées sont concentrées dans les départements des Bouches du Rhône, du Vaucluse, de la Drome, de l'Isère puis de l'Ain. Pour la région Rhône-Alpes, les retenues collinaires sont développées en Ardèche, dans la Loire et le Rhône.

Quelques chiffres : 1 ha irrigué produit 2,5 fois plus. 100 ha irrigués créent 3 emplois (soit 2,5 fois plus).

La DRAF préconise :

- un renforcement de la transmissibilité de l'exploitation ;
- une gestion collective par bassin en concertation avec les autres usagers ;
- le développement de réserve mixte (irrigation et soutien étiage) ;
- la poursuite de l'optimisation de l'irrigation ;
- et une optimisation locale des assolements pour une amélioration de la gestion quantitative.

EDF (M Castaing)

L'indice de production 2005 est de 74%. C'est la 3^{ème} plus mauvaise valeur après 1949 et 1989 pour l'hydroélectricité (cet indice intègre le niveau d'équipement).

Les remplissages sont satisfaisant sur le Sud suite à une gestion prudente hivernale. Les précipitations neigeuses vont compléter le remplissage. La situation globale sur le bassin est relativement favorable : Le remplissage est supérieur à la normale dans les alpes du Nord et très favorable dans les alpes du Sud. Seuls le Chassezac et l'Ardèche sont en situation délicate.

Distributeurs d'eau potable (M Perol)

La production sur les réseaux est marquée par une amélioration des rendements de réseaux (diminution des fuites). Il est également constatée une tendance à la diminution de la consommation des volumes d'eau livrés par les réseaux (sauf un pic en 2003). Cette tendance reste inexplicite sauf peut-être par l'augmentation des forages individuels qui posent des problèmes quantitatifs, qualitatifs et sanitaires. Ce phénomène de forage individuel paraît se développer de façon significative dans certaines régions du sud du bassin.

Activités industrielles (M Daumas)

Il convient de faire la différence entre prélèvement et consommation. Globalement, il y a une consommation faible. La Fédération Nationale des Riverains et Industriels a demandé une mise en place d'une gestion concertée et anticipée de gestion de crise pour améliorer la gestion sans bloquer les filières. (cf la note annexée au compte-rendu).

La DRIRE signale que les activités industrielles sensibles avec des prélèvements importants sont peu nombreuses. Elles ont fait l'objet d'une analyse dans le cadre des arrêtés d'autorisation ICPE. En Rhône-Alpes sur la base des chiffres déclarées, 23% des prélèvements sont consommés, le reste est restitué au milieu. Les pollutions liés à ces rejets posent parfois problème en période d'étiage où le rejet industriel vient largement contribuer au soutien d'étiage.

Situation des milieux aquatiques

Le CSP signale une modernisation du Réseau d'Observation des Crises et Assecs (ROCA) avec une mise en ligne des données. Le manque d'eau en montagne a généré quelques difficultés sur les peuplements piscicoles. Aucun site n'est actuellement en assec.

CNR (M. Khaladi)

L'année 2005 a été marquée par la remontée du coin salé sur le Rhône camarguais au delà du seuil de Terrin, ce phénomène étant lié à une faiblesse du régime du Rhône. En 2005, la situation de sécheresse a été légèrement supérieure aux années sèches de référence (1976, ...).

La CNR diffuse un bulletin mensuel de la situation hydrologique du Rhône qui est publié sur le site de bassin dans la rubrique BSH.

Guy OBERLIN s'interroge sur la fiabilité de la mesure de l'état quantitatif de la ressource hors influence des prélèvements. Sur certains bassins, l'artificialisation est telle que les séries statistiques sont influencées.

Remarque : les présentations qui ont accompagné certains exposés et l'ensemble des documents remis en séance sont consultables sur le site Internet du bassin :

[http:// www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr](http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr) - Rubrique Information sécheresse »

2. PRESENTATION DU PLAN NATIONAL DE GESTION DE LA RARETE DE LA RESSOURCE EN EAU

2.1. Objectifs et contenu

Le plan national de gestion de la rareté de l'eau présenté par la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable le 26 octobre 2005 vise 2 objectifs :

- réduire durablement la vulnérabilité de l'alimentation en eau potable à la sécheresse en lui donnant une nouvelle marge de sécurité ;
- concilier les différents usages tout en préservant la qualité des milieux aquatiques.

Il comprend 26 mesures, dont des mesures à portée réglementaires qui sont mentionnées dans la loi sur l'eau en cours de discussion. Ces mesures sont articulées en trois axes.

- *Axe 1 : priorité à l'eau potable*
- *Axe 2 : économies d'eau et partage entre les usages*
- *Axe 3 : meilleure valorisation de l'eau*

2.2. Les Actions dans le Bassin en application du plan de gestion de la rareté de la ressource 2006

Ces actions concernent notamment les réflexions à conduire dans des bassins versants pilotes, lesquelles sont décrites dans la note au Comité de bassin susvisée (et annexée au CR).

En conclusion, Serge ALEXIS souligne la richesse des présentations et des échanges. Il constate que des interrogations subsistent et qu'il y a donc intérêt à se réunir plus souvent, pour mettre des éléments en commun, pour tirer parti des réflexions et des expériences et ainsi pour progresser sur les interrogations (notamment sur les aspects communication).

Il propose une prochaine réunion à l'automne (avec des suggestions préalables de sujets), sauf si la situation hydrologique nécessitait de le faire avant.

LISTE DES PARTICIPANTS

- Guy OBERLIN – Conseil scientifique du Comité de bassin Rhône-Méditerranée
- Albert-Louis ROUX – Conseil scientifique du comité de bassin Rhône-Méditerranée
- Jean-Claude DAUMAS – APIRM
- Emmanuel PEROL – Lyonnaise des eaux
- Patrick CASTING – EDF – Attaché bassin
- Jean-Marc FRAGNOUD – Chambre Régionale d'Agriculture de Rhône-Alpes
- Fabrice DEVERLY – BRGM Service géologique régional Rhône-Alpes
- Ahmed KHALADI – CNR Rhône
- Jean-Pierre BERNIER – CSP DR8 Montpellier
- Patrick MARMONIER – Météo-France – DIRCE/DEC à Bron
- Alain PIALAT, Jean-Philippe DENEUVY – Agence de l'eau Rhône-Méditerranée
- Laurent RENOUD – DRD Jeunesse et Sports Rhône-Alpes
- Marie-Agnès CHAPGIER – DRASS Rhône-Alpes – Mission bassin
- Philippe DELMAS – DRAF Rhône-Alpes – Chargé de mission production végétale
- Laurent ALBERT - DRIRE Rhône-Alpes – Division Environnement
- Yannick CADET – DIREN Franche-Comté – SEMA
- Jean-Marc CHASTEL – DIREN Rhône-Alpes – SEMA
- Xavier EUDES – DIREN Languedoc-Roussillon - SEMA
- Nicolas MOURLON – DIREN Bourgogne – SEMA
- François PERINET – DIREN PACA - SEMA
- Serge ALEXIS, Jean-Pierre BIONDA, Yves GOUISSET, Caroline HENRY de VILLENEUVE – DIREN Rhône-Alpes – Délégation de bassin

POSITION DE L'APIRM SUR LA POLITIQUE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE

INTRODUCTION

Les acteurs économiques sont conscients des problèmes liés au risque de sécheresse. Utilisant l'eau dans leurs process, ils ont quotidiennement besoin d'une eau en quantité et qualité suffisantes.

Ils ont déjà participé en coopération avec les DRIRE et sont prêts à participer encore à l'avenir à l'effort commun de réduction de consommation d'eau. Cependant, il convient de bien distinguer les entreprises qui prélèvent et restituent l'eau dans le même milieu de celles qui consomment réellement de l'eau par incorporation aux produits fabriqués. Les premières n'affectent pas le débit du cours d'eau et seul le facteur de dilution de la pollution résiduelle devient le paramètre clé. Les secondes ont un impact mesurable sur le débit.

II/ LES ATTENTES DES INDUSTRIES UTILISATRICES D'EAU

La demande des industries utilisatrices d'eau peut se résumer autour de 3 axes principaux :

1. L'ANTICIPATION

La prise en compte du facteur temps est fondamentale en matière de prévention de lutte contre la sécheresse. Les acteurs économiques demandent à disposer du temps nécessaire pour se préparer. Pour cela, ils doivent être informés suffisamment à l'avance des prévisions existantes sur le risque de sécheresse et sur les éventuelles mesures de restrictions d'usage de l'eau qui pourraient concerner leurs installations. Afin d'être efficace, il convient en effet de faire coïncider, dans la mesure du possible, la programmation des arrêts des installations le nécessitant (pour maintenance ou contrôle périodique par exemple) avec les périodes difficiles en matière d'approvisionnement en eau (été et début automne).

2. L'APPROCHE VOLONTAIRE, CONCERTÉE, HOMOGENE ET EQUILIBRÉE

Les acteurs économiques demandent que l'on laisse le plus de place possible à des approches volontaires et concertées par rapport à des approches contraignantes et imposées ne tenant compte ni des facteurs économiques ni des contraintes de production.

Les entreprises sont conscientes de leur devoir en participant à l'effort commun de réduction de consommation. Soumises aux lois de la concurrence, elles doivent tenir à la disposition de l'Administration un plan prévisionnel de programmation de réduction graduée des consommations d'eau, avec les conséquences techniques et économiques associées à chaque degré de réduction. C'est ainsi que les mesures de restrictions

d'usage de l'eau édictées par les préfets ou par les maires pourront être prises en connaissance de leurs conséquences sur l'activité économique.

Enfin, dans les cas où le paramètre principal est la capacité de dilution du résiduel de pollution dans le milieu naturel et où un soutien d'étiage est possible, il convient que l'Administration renforce les possibilités d'accroître artificiellement les débits aux moments nécessaires.

3. L'UTILITÉ ET L'EFFICACITÉ

En matière de prévention et de lutte contre la sécheresse, il convient d'éviter les prescriptions d'investissements inutiles et non strictement productives en matière de réduction des consommations d'eau.

Enfin rappelons que pour être légitimes, les mesures de restriction ou d'interdiction de prélèvement d'eau doivent être proportionnées au but recherché, c'est-à-dire raisonnables au regard de la situation ; pouvoir être justifiées par les circonstances et limitées dans le temps selon une jurisprudence constante sur ce sujet.

III/ CONCLUSION

L'APIRM, avec l'aide de ses Associations adhérentes, a lancé dès janvier 2006, une campagne de sensibilisation sur le thème de la sécheresse auprès des industries utilisatrices d'eau.